République Française

Délibération n° 2022/5
POLITIQUE DE LA VILLE. Programmation Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2022 (GSUP)

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 34

Date de la convocation : 29/03/22
Compte rendu affiché : 08/04/22

Transmis en préfecture : 06/04/22
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20220404-39104-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Monia BENAISSA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD.

Excusé(e)s : M. Farid BEN MOUSSA.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à Mme Monia BENAISSA, M. Lanouar SGHAIER à M. Nicolas PORRET, Mme Souad OUASMI à M. Hamdiatou NDIAYE, M. Karim SEGHIER à M. Djilannie BEN MABROUK, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Benoît COULIOU à Mme Aude LONG, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, Mme Camille CHAMPAVERE à Mme Nathalie DEHAN, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Lionel PILLET.

République Française

Rapport n° 5
POLITIQUE DE LA VILLE. Programmation Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2022 (GSUP)

Contrat de Ville

Mesdames, Messieurs,

La programmation Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2022 (GSUP) s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 dont les principaux objectifs sont :

- de poursuivre et d'améliorer l'approche territorialisée de la gestion afin de répondre de la façon la plus adaptée aux enjeux et besoins des différents territoires,
- d'améliorer le cadre de vie des habitants à travers des opérations de sur-entretien, des travaux de requalification des espaces extérieurs,
- de sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie et aux économies d'énergies,
- de renforcer l'association des habitants dans la gestion de proximité.

Les actions présentées dans le cadre de la programmation GSUP 2022 sont issues d'un travail partenarial tout au long de l'année, en particulier entre les bailleurs sociaux, les services municipaux et métropolitains et l'équipe-projet de la Mission GPV Vénissieux.

LE COÛT DE LA PROGRAMMATION 2022

Le coût global prévisionnel en dépenses des opérations toutes maîtrises d'ouvrages confondues s'élèvent à **514 159 € TTC**, portées par les bailleurs sociaux, la ville, les copropriétés et une association

En cofinancement, la Métropole de Lyon apporte **141 337 €**.

L'engagement financier de la Ville de Vénissieux en tant que maître d'ouvrage opérationnel pour les actions de sur-entretien s'élève à **92 142 € TTC (participations financières prévisionnelles des partenaires Métropole de Lyon, copropriétés et bailleurs sociaux déduites).**

LES PROPOSITIONS D'ACTIONS PAR TERRITOIRES

Sur le secteur Armstrong/Plateau Centre
- Le sur-entretien sur Vénissy/Armstrong (VILLE / DCV)

***Sur le secteur Monmousseau* :**
- Le nettoyage complémentaire du marché des Minguettes (VILLE / DCV)
- Mobilisation habitante et démarche partenariale - Aménagement de l'espace vert Monmousseau (ALLIADE HABITAT)
- Mission de communication auprès des locataires dans le contexte de relogement – mission de porte à porte avec dispositif Voisins malins (ALLIADE HABITAT)

***Sur le secteur Pyramide* :**
- L'entretien mutualisé des espaces extérieurs du quartier dont ceux du Couloud et du Kéops (VILLE / DCV)

Sur le secteur Léo Lagrange :
- L'entretien mutualisé des espaces extérieurs du quartier Léo Lagrange (VILLE / DCV)
- L'aménagement des halls zen (GRAND LYON HABITAT)

Sur le secteur Montchaud, Lénine, Thorez, Rotonde et Division Leclerc **:**

- L'entretien mutualisé des espaces extérieurs du quartier (VILLE / DCV)
- Les ateliers solidaires urbains pour favoriser les dynamiques collectives autour de l'habitat et du cadre de vie (COMPAGNONS BÂTISSEURS)

Sur le secteur Duclos-Barel :

- La remise en peinture et faïence de 20 halls d'entrée (SACOVIV)

Les actions sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, SACOVIV et Alliade Habitat) s'élèvent à un coût total de **136 000 € TTC**, cofinancées par la Métropole pour un montant de **57 500 €.**

LES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE VÉNISSIEUX

Le coût global des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Vénissieux (DCV) définies par les différents partenaires concernés pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessous s'élève à **299 740 €.**

Pour ces opérations, la ville pourrait recevoir les participations suivantes :

- Métropole de Lyon : **73 837 € TTC**
- Organismes bailleurs et copropriétés : **133 761 € TTC**

Opérations avec participation de la Ville		**Coût d'opération TTC**	**Charge nette pour la Ville**
Propreté des abords du marché: nettoyage complémentaire	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	35 000	16 525
Sur-entretien Vénissy	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	19 268	9 634
Entretien mutualisé Pyramide	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	47 065	20 369
Entretien mutualisé Montchaud/Lénine/Thorez/division Leclerc	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	100 646	28 680
Entretien mutualisé Léo Lagrange	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	65 685	12 002
Entretien mutualisé Couloud Kéops	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	32 076	4 932
TOTAL		**299 740**	**92 142**

Considérant que la convention locale d'application pour Vénissieux du contrat de ville métropolitain signée est prorogée automatiquement pour la période 2021-2022 au même titre que l'ensemble des objets dérivés du contrat de ville ;

Considérant les besoins repérés en 2022 pour les quartiers Politique de la Ville de Vénissieux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

République Française

Vu les délibérations n°7 et 8 du Conseil municipal du 12 octobre 2015 relatives à la convention d'application locale de 2015-2020 du contrat de ville métropolitain ;

Vu la délibération n°2019-3807 du Conseil métropolitain du 30 septembre 2019 relative à la prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 21 mars 2022 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :

- Approuver le programme de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) sur le périmètre QPV Minguettes et QPV Duclos-Barel pour l'année 2022, impliquant un engagement financier global de la ville de Vénissieux à hauteur de 92 142 € TTC,

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Ajoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions susdites,

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter les participations des partenaires pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville et à signer toutes les conventions y afférent,

- Dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Ville de Vénissieux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN